

Image not found or type unknown



## Heritage : paiement des droits de succession

Par **ANSELA**, le **17/03/2016** à **11:45**

Mon père de nationalité française est décédé après le 17/08/2015, le dossier de succession est mené par un notaire français (tous les biens sont en France). Étant sa fille de nationalité française et espagnole et à la fois résidente en Espagne, Quel document devrai-je demandé à mon notaire pour être dispensé du paiement des droits de succession auprès de l'administration espagnole ? merci pour votre réponse.